



REGLEMENT 2018

Article 1 – ORGANISATION

Le « Trophée Granfondo des Alpes/Trofeo Granfondo delle Alpi » 2018 est un classement par points qui portera sur quatre épreuves cyclosporives alpines françaises et italienne :

- 03 juin – La Mercan'Tour Café du Cycliste Turini – Saint Martin Vésubie (06-France)
- 17 juin – La Mercan'Tour Café du Cycliste Bonette – Guillaumes/Valberg (06-France)
- 08 juillet – La Fausto Coppi – Le Alpi del Mare – Cuneo (Piémont-Italie)
- 29 juillet – La Risoul Queyras Jollywear – Risoul (05-France)

Des classements « scratch » et par catégories seront organisés (cf. art.4)

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour rentrer dans le classement général final les participants devront avoir participé à au moins trois épreuves sur quatre.

La participation au classement du « Trophée Granfondo des Alpes » implique l'acceptation du présent règlement par les participants.

Article 3 - ENGAGEMENTS

Un engagement groupé à 125,00€ pour les 4 épreuves est proposé jusqu'au 31 décembre, puis à 145,00€ jusqu'au 02 juin, veille de la première épreuve (Mercan'Tour Turini) via le lien suivant :

http://www.njuko.net/tgda/select_competition

Passée cette date les concurrents pourront toujours s'inscrire sur chaque épreuve séparément et être classés.

Article 4 - MODALITES DE CLASSEMENT

4.1 Parcours

Toutes les épreuves comporteront deux ou trois parcours. Des points seront attribués sur tous les parcours, avec une pondération favorisant les parcours longs (cf. article 4.3 ci-après).

4.2 Catégories retenues

Femmes : Catégorie A : de 18 à 35 ans / Catégorie B : de 36 à 49 ans / Catégorie C : au-delà de 50 ans

Hommes : Catégories D : de 18 à 39 ans / Catégorie E : de 40 à 49 ans / Catégorie F : de 50 à 59 ans / Catégorie G : de 60 à 65 ans / Catégorie I : au-delà de 65 ans

Catégorie Handisport : (H)

Rappel: L'appartenance à une catégorie est déterminée par rapport à l'année civile en cours. (Ex : un concurrent homme né en juillet 1981 sera classé dans la catégorie D tout au long de la saison)

4.3 Classements et Attribution des points

Sur chaque épreuve du Trophée tout participant terminant l'épreuve récoltera des points (Sur tous les parcours). En plus des points au classement scratch, des points seront attribués sur le classement de chaque. Les points seront attribués de la manière suivante :

SCRATCH GENERAL:

- Scratch Grand Parcours: 70, 65, 60, 55, 52, 50, 48, 46, 44, 43, 42, 41, 40, 39 points etc... jusqu'au 49^e (4points), puis 3 points pour tous les autres finishers.
- Scratch Moyen Parcours : 35, 30, 25, 20, 18, 16, 14, 12, 10, 8, 6 etc... jusqu'au 29^e (3 points) puis 2 points pour tous les autres finishers à partir du 30^e
- Scratch Petit Parcours : 15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 points jusqu'au 9^e puis 1 point pour tous les autres finishers

CATEGORIES GENERAL :

- Catégories Grand Parcours: 30, 25, 20, 15, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points sur les 15 premiers de chaque catégorie.
- Catégories moyen parcours : 15, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points sur les 10 premiers de chaque catégorie
- Catégorie petit parcours : 8, 6, 4, 2, 1 points sur les 5 premiers de chaque catégorie

Les points obtenus au scratch (quel que soit le parcours) permettront de déterminer un classement général « Scratch »

Les points obtenus dans la catégorie (quel que soit le parcours) permettront d'établir un classement par catégorie.

(Exemple : Sur une épreuve, je termine 5^e au scratch du grand parcours et 2^e de ma catégorie, je marque 52 points sur le classement « scratch » et 25 points dans le classement de ma catégorie.)

Le classement général final (Scratch et catégorie) du Trophée prendra en considération le total des points sur l'ensemble des 4 épreuves.

En cas d'égalité les concurrents ayant participé à toutes les épreuves (4) seront favorisés. En cas de nouvelle égalité, ils seront départagés par la meilleure place scratch obtenue sur un grand parcours.

Un bonus de 25 points sera attribué pour les participants ayant terminé les 4 épreuves sur le classement scratch, de 10 points sur le classement par catégorie.

Article 5 - LES RECOMPENSES

Pour être comptabilisé au classement final du Trophée tout participant devra avoir participé à au moins 3 des 4 épreuves (art.2).

Seront récompensés :

- **les 3 premiers au classement final scratch Dames et Hommes** sur le cumul de leurs points obtenus aux classements scratches.
- **les 3 premiers de chaque catégorie définie à l'article 4.2** sur le cumul des points obtenus dans leur catégorie.

L'équipe ayant le plus de participants sur l'ensemble des 4 épreuves sera également récompensée.

La remise des récompenses sera effectuée en fin de saison (date à déterminer ultérieurement).

Article 6 - GESTION DU TROPHEE

La gestion du « Trophée Granfondo des Alpes » sera assurée par la société MerMonts Organisation, avec notamment l'élaboration du règlement, le calendrier, la coordination entre les différents organisateurs, le suivi du classement général provisoire et final et la coordination de la promotion.

contact@mermonts.com

Pour tout renseignement complémentaire sur les épreuves, merci de contacter les différents organisateurs des épreuves concernées.

Article 7 - PROMOTION

Les organisateurs des épreuves comptant pour le Trophée seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention "Epreuve comptant pour le Trophée Granfondo des Alpes/Trofeo Granfondo delle Alpi 2018".